

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole
--	---

Comité syndical du 6 février 2015

Délibération n°8-2015

Objet : ADHÉSION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCOT

Le vendredi six février deux mille quinze à neuf heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Vice-président.

Étaient présents :

Votants : 48

D.Baert, M.Borrewater, N.Bourghelles-Kos, D.Bourel, P.Canesse, R.Cauche, B.Cortequisse, J.Crespel, MP.Daubresse, B.Debreu, B.Delaby, G.Delbar, P.Delebarre, J.Delebarre, JL.Detavenier, AL.Dubois, R.Dubuisson, S.Ducret, J.Ducrocq, M.Dufermont, B.Dumortier, M.Dupont, E.Durand, L.Foutry, R. Gabrelle, H.Gadaut, P.Geenens, C.Gras, B.Haesebroeck, D.Hayart, P.Holvoote, C.Krieger, Y.Lassalle, N.Lebas, F.Marchand, JG.Masson, G.Mayor, H.Moeneclaeey, E.Momont, L.Monnet, R.Mulliez, D.Ponchaux, E.Rodes, L.Rohart, T.Rolland, JC.Sarrazin, C.Sartiaux, D.Wibaux.

Non votants : 7

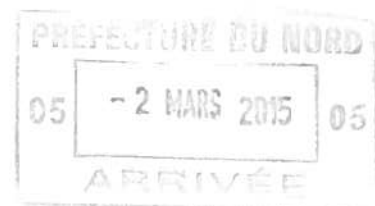
J.P.Bearez, A.Cambien, B.Chocraux, J.Pastour, S.Rocher, V.Six, F.Verdonck

Secrétaire de séance : Madame Hélène MOENECLAHEY

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : Vendredi 30 janvier 2015

Nombre de délégués en exercice : 60

Publiée le : - 2 MARS 2015



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT (FédéSCOT) a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part, à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens, par l'échange d'informations et d'expériences concernant divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion...). Cet appui prend diverses formes : veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales... ;
- d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé par l'ensemble des structures en charge de SCOT, ainsi qu'à constituer un lieu de réflexion, et de prospective. Il s'agit aussi de s'investir dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Près de la moitié des établissements publics porteurs des schémas de cohérence territoriale ont adhéré à la FédéSCOT, dont les SCOT voisins du SCOT de Lille Métropole. Il apparaît donc nécessaire que le Syndicat mixte du SCOT, ainsi que l'Agence de développement et d'urbanisme, en tant qu'outil technique, puissent bénéficier de l'apport technique de la FédéSCOT.

Le Comité syndical a adopté le principe de l'adhésion du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole à la Fédération nationale des SCOT à compter de l'année 2015 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée à 3 000,00 € (trois mille euros) pour l'année 2015 (correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts de la Fédération).

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

